



LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

<p>Objet de la réunion</p> <p>Présentation de la méthodologie pour la comparaison des tracés.</p> <p>Présentation des résultats des mesures des indicateurs pour chaque tracé.</p>	<p>Date de la réunion</p> <p>Mardi 1^{er} juin 2010 - (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive</p>
<p>Rédacteurs</p> <p>Conseil général du Lot</p> <p>Conseil général de Corrèze</p>	<p>Prochaine réunion</p> <p>Vendredi 11 juin 2010 (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive</p>

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr			X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY			X	X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Membres des ateliers					
Conseil général du Lot	Christian DELRIEU			X	X
Conseil général du Lot	André LESTRADE			X	X
Conseil général de Corrèze	Jacques DESCARGUES			X	X
Conseil général de Corrèze	Alain VACHER			X	X
Commune de Cazillac	Jean-louis PRADELLE		X		X
Commune de Condat	Eric GUERNIOU			X	X
Commune de Cressensac	Guy LOURADOUR		X		X
Commune de Cuzance	Gérard LACROIX		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Jacques GILLET		X		
Commune de Sarrazac	André ROBERT		X		X
Commune de Turenne	Yves GARY			X	X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Raymond RISSO			X	X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE			X	X
	Georges PAUTY			X	
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-luc LABORIE		X		X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
Chambre d'Agriculture du Lot	Jacques LERY		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X		X
DIREN Limousin	Bernard POUPELLOZ		X		X
DDT de Corrèze	Jean-claude PESTOURIE		X		X
	Jean-marie GUICHARD		X		
DDT du Lot	Didier RENAULT			X	X
	Patrice LEBRUN			X	
ASF	Patrice LEBRUN			X	X
SYMAGE	Jean-claude LEYMERIE			X	X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Lot nature	Wilfried RATEL			X	X
Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin	Vincent NICOLAS		X		X
Accès cible	Bruno FROIDEFOND		X		X
Association Condat dans la Tourmente	Jacques GARRIE Philippe PATTE		X X		X
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER Sylvain AUBERT		X X		X
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Dominique BEX			X	X
Fédération des Chasseurs de Corrèze	Alain CONJEAU			X	X
GADEL	Michel MARCHAL		X		X
Association Turenne Environnement	Antoine THIEFFRY Pierre FLANDIN-BLETY			X X	X
Association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac	Jean-louis VANEL		X		X
Association de sauvegarde du patrimoine de Sarrazac	Jean-claude TASSAIN			X	X

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	étape 3 – session 6	1 ^{er} juin 2010.

Introduction

Monsieur COLIN accueille les participants et salue les nouvelles associations qui ont souhaité intégrer le Comité de Suivi : Association du Patrimoine de Cazillac et l'Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Sarrazac.

Cet atelier portera sur l'environnement et il souhaite que ce soit un atelier d'échanges. Il souhaite aussi une grande transparence dans le respect de chacun et de ses opinions. C'est comme cela qu'on avance. Il évoque ce qu'il a déjà exprimé lors des deux précédents ateliers concernant les règles de fonctionnement et invite les participants à se présenter.

Il passe la parole à Madame BEAUBIER qui présente le processus de concertation et des études. Elle explique que le projet est au début de l'étape 3 du processus de concertation et de co-élaboration et rappelle les phases antérieures.

Elle explique l'objectif de l'atelier, son contenu et présente la mission des bureaux d'études. Elle détaille leurs méthodes de travail et leurs aboutissants : la proposition de note A, B ou C pour chacun des tracés et des critères.

Le travail va porter sur les tracés de base et la semaine prochaine sur les variantes.

Madame BEAUBIER présente les membres de l'équipe des deux Conseils généraux et des bureaux d'études.

Elle indique que chacun va recevoir un document papier et informe que l'atelier est enregistré pour faciliter la rédaction du compte-rendu.

Monsieur COLLIN rappelle les 5 tracés de base et les itinéraires existants.

Il présente ensuite les différents critères et les notations qu'il propose.

Ecoulement d'eaux superficielles

Monsieur PATTE veut savoir comment ont été déterminés les chiffres 6 à 10.

Il souligne qu'on traverse une zone inondable avec le T2.

Monsieur FLANDIN-BLETY se demande si ce n'est pas à la louche ce calcul.

Monsieur COLLIN explique que les chiffres indiquent le nombre de cours d'eau traversés.

Zones inondables

Monsieur GARRIE veut savoir si les 2400 ml sont traversés dans le sens du courant pour le T1 et T2 et sur le T3 en travers. Les 1200 ml du T3 ont-ils une importance plus grande que les 2400 ml des T1 et T2.

Monsieur COLLIN estime qu'à ce stade on ne peut guère aller plus loin dans l'analyse.

Monsieur GARRIE aurait aimé qu'on prenne en compte la surface du bassin versant.

Monsieur FLANDIN-BLETY estime n'avoir jamais vu la RD 720 inondée.

Monsieur PATTE fait remarquer qu'il faut prendre en compte le caractère sensible du secteur de Condat au regard des inondations.

Monsieur FLANDIN-BLETY conteste cette affirmation.

Monsieur GARRIE précise que le bassin versant de la Tourmente commence à Nazareth pour aller jusqu'à Saint-Denis-les-Martel.

Monsieur COLIN demande si les éléments donnés par EGIS sont extraits du PPRI. Faire une traversée d'une rivière pose quelque fois moins de problèmes que de faire des ouvrages longitudinaux.

Monsieur COLLIN confirme que les linéaires sont basés sur le PPRI.

Monsieur PATTE estime qu'on peut faire des erreurs. Ce document est ancien : il faut y regarder de près.

Ressources en eau potable

Monsieur PATTE souligne que certains captages ne sont pas déclarés.

Un participant souligne de son côté que l'AEP au captage de SARRAZAC n'a pas de périmètre de protection parce qu'il n'y a pas eu de moyens pour le faire. Donner une note, ça le gêne.

Le tracé 2 est concerné par le captage de Sarrazac et le tracé 3 n'a pas de captage.

Un participant souligne qu'il y a deux rivières qui partent de la Borie du Marchand. C'est sur le T2.

Madame PICARD fait remarquer que sur le T1, on est sur un périmètre éloigné du captage du Blagour qui est une zone sensible.

Monsieur PESTOURIE signale que l'aire de repos de Pech-Montat a été déplacée pour respecter cette zone sensible.

Monsieur COLLIN confirme qu'on n'a pas une connaissance exhaustive de ces problèmes à aujourd'hui. Tout le Causse est sensible de ce point de vue. On pourrait avoir sur les autres tracés ce type de problème.

Madame PICARD précise que toute l'étude hydrogéologique sur le passage de l'A20 a été transmise à EGIS.

Monsieur PATIER ajoute que pour le bassin de Brive on a des cartes assez précises.

Monsieur COLLIN explique que l'objectif à ce stade est d'apprécier les différences entre les tracés.

Madame BEAUBIER souligne qu'on a bien conscience de ces risques mais on n'a pas une homogénéité de l'information sur l'ensemble des secteurs.

Monsieur GEFFRAY fait remarquer que certains captages n'ont pas été identifiés comme tels. Ils sont à prendre en compte au titre du critère « zone sensible » analysé plus loin.

Monsieur PATTE indique que le captage d'eau potable des Quatre-Routes à Martel a dû être fermé pour cause de pollution. Il précise qu'on sait faire aussi des routes étanches, des bassins de décantation. Ce n'est pas une route qui va tout détruire.

Monsieur VANEL souligne que le T1 passe à moins de 300 mètres de la zone de pompage des Quatre-Routes. Or, c'est la principale ressource en eau du secteur.

Monsieur PATTE fait remarquer que le tracé T4 a été proposé par les personnes de la Vallée de la Merlette.

Monsieur LERY veut savoir sur quelle base on peut dire que les agriculteurs ont pollué le sous-sol.

Un participant signale aussi qu'il peut y avoir des pollutions accidentelles.

On demande que le T1 et le T2 soient passés en C de même que le T4 par rapport au captage. Madame PICARD ne peut accepter la notation du T1 et du T2 en l'état.

Monsieur COLLIN propose que la note apportée tienne compte du tracé et non exclusivement du périmètre de protection.

Madame BEAUBIER reconnaît que pour tenir compte de la sensibilité du Blagour, on pourra rendre compte de celle-ci par une appréciation différente à la prochaine session.

Monsieur FLANDIN-BLETY estime qu'il y aura aussi le captage de Sarrazac.

Monsieur GEFFRAY explique que ce qu'on essaye de mesurer c'est d'apprécier les difficultés relatives de réaliser une route par rapport à une autre.

Madame BEAUBIER réprecise le principe des notations : on garde la notation d'EGIS et chacun apportera ses propositions la fois prochaine.

Madame PICARD souligne qu'on est bien dans la situation d'un passage dans le périmètre de protection ou à proximité pour le captage du Blagour.

Monsieur FLANDIN-BLETY estime que l'on se trouve dans un cas flagrant d'erreur d'appréciation.

Monsieur GARRIE précise que son association dira ce qu'elle en pense par écrit.

Madame BEAUBIER fait remarquer qu'EGIS a appliqué les indicateurs qui ont été définis collectivement. Elle demande si tout le monde est d'accord pour modifier l'indicateur.

Monsieur GEFFRAY estime qu'on peut laisser un temps à EGIS pour réfléchir et proposer soit de garder ou de modifier son classement.

Monsieur COLLIN suit cette proposition. Il propose de déclasser T1 et T2 en B.

Monsieur PATTE aimerait avoir les résultats des sondages et veut savoir s'il y a de l'eau.

Monsieur COLLIN confirme qu'il prend en compte le périmètre du Blagour et demande à chacun de faire part de son appréciation sur le risque.

Monsieur COLIN souligne que sur ce volet eau potable / captage le A n'est pas le plus judicieux. Mais, on ne change pas les règles de notation aujourd'hui.

Usage piscicole et loisirs

Monsieur VANEL signale que les gîtes peuvent être occupés par des pêcheurs. Les tracés vont venir bouleverser ces usages. S'il y a un B sur le T3, il y a un C sur le T4.

Monsieur FLANDIN-BLETY demande en quoi la base de loisirs de Condat est affectée et notée B et non A.

Monsieur COLLIN explique que la bande de passage du T3 touche cette base compte-tenu des 200 mètres de large de la bande.

Monsieur PATTE soulève l'importance de cette base de loisirs.

Monsieur GEFFRAY demande d'admettre qu'il y aura un impact compte tenu de la forte probabilité du passage à proximité.

Madame BEAUBIER souligne que le critère vise à compter le nombre de sites à usage de loisirs ou piscicoles dans la bande de passage. Elle demande à l'assemblée si certains gîtes peuvent être considérées comme des sites de ce type du fait d'activités sur place.

Monsieur VANEL précise que cet impact sur les gîtes peut avoir des conséquences socio-économiques.

Madame BEAUBIER demande en quoi est-ce spécifique aux T4 et T5 ?

Monsieur PATTE souligne que ces tracés sont le résultat d'une pression d'associations et que le T2 remporte l'unanimité.

Monsieur FLANDIN-BLETY justifie ces tracés par le fait qu'une route importante passait par la Côte Vieille de Murat et s'embranchait dans ce secteur.

Quelqu'un veut savoir comment on note les T3 et T4 en usage piscicole. Le T3 est classé en B. Il propose le T4 en C.

Madame BROUSSOLE aimerait avoir une réponse concernant l'impact sur le lac du Causse.

Madame BEAUBIER explique que cet impact sera évalué à travers le critère « zones sensibles ».

Impacts sur le Milieu naturel

Monsieur NICOLAS concernant la zone Natura 2000 du gouffre de La Fage précise qu'il s'agit bien de contraintes réglementaires. Celles-ci portent sur les espèces abritées par le site dont les chauves-souris et sur leur territoire de chasse qui est important. Il faudra faire une étude d'incidence légale. T1 et T2 seront soumis à ce type d'étude.

Madame BEAUBIER confirme qu'il y aura une étude d'incidence quel que soit le tracé retenu et une étude d'impact sur la durée d'un cycle biologique complet.

Monsieur NICOLAS explique que l'étude d'incidence doit être annexée à l'étude d'impact. Il est un peu délicat aujourd'hui de noter « pas d'impact ».

Monsieur GEFFRAY fait remarquer que ce critère n'est pas discriminant car il touche tous les tracés.

Monsieur NICOLAS précise que d'un point de vue réglementaire, il y a un impact supplémentaire pour T1 et T2.

Monsieur POUPELLOZ tient à préciser que T1 et T2 plus proches du site Natura 2000 vont l'impacter plus fortement.

Contraintes réglementaires

Monsieur PATTE demande pourquoi avoir indiqué 20 hectares pour la ZNIEFF : vous évaluez quelque chose qui n'existe pas !

Monsieur COLLIN répond que les périmètres sont déjà définis et que l'évaluation s'est faite sur la base des surfaces impactées.

Monsieur GEFFRAY précise que les ZNIEFF en cours de validation existeront dans tous les cas dans quelques mois et qu'il faudra donc les prendre en compte dans la phase future.

Monsieur PATTE n'est pas d'accord sur la notation.

Monsieur GARRIE exprime que ce qui le chagrine, c'est le chiffre 20 hectares pour les T1 et T2 et de 7 hectares pour le T3.

Monsieur COLLIN répond qu'il y a aussi des ZNIEFF sur l'amorce du T3 et toute une partie de la Vallée de la Tourmente.

Forêt

(pas de commentaires)

Grande faune

(pas de commentaires)

Milieu humain

Un participant demande d'ajouter le site classé de la butte de Turenne (décret du 27/04/2010).

Monsieur FLANDIN-BLETY précise que la butte de Turenne va jusqu'à La Merlette. Quant au château de Cavagnac, il est en procédure d'inscription.

Monsieur LOURADOUR demande qu'on fasse attention à l'église de Valeyrac (qui n'est pas classée) ainsi qu'à l'ensemble du village.

Monsieur COLLIN fait remarquer que la difficulté de cette évaluation c'est qu'on s'appuie sur un classement officiel forcément plus limité.

Monsieur PATTE veut savoir si EGIS a évalué l'impact visuel.

Il est demandé si l'église de Saint-Michel-de-Bannières est prise en compte.

Monsieur COLLIN signale que l'on sera à plus de 500 mètres de l'église.

Madame BEAUBIER précise que cette église concerne tous les tracés et n'apporte pas de différence entre les tracés.

Monsieur GEFFRAY rejoint la position de Madame BEAUBIER. La qualité générale du paysage sera évaluée plus loin par un autre critère.

Les sites inscrits
(pas de commentaires)

Archéologie
Monsieur FLANDIN-BLETY voudrait savoir ce que recouvrent ces sites archéologiques.

Monsieur COLLIN précise que l'on n'a pas cette précision. On connaît seulement un nombre de sites déjà connus.

Habitations
Monsieur FLANDIN-BLETY veut savoir le rayon pris en compte pour l'impact.

Monsieur COLLIN répond que l'indicateur est le nombre d'habitations à l'intérieur des bandes de passage.

Madame BEAUBIER précise qu'il ne s'agit en aucun cas du nombre de maisons qui seraient à acquérir et à démolir. Le tracé sera étudié pour le moindre impact sur celles-ci.

Urbanisation
Monsieur PATTE tient à préciser que le Conseil Général s'est engagé à reprendre le terrain acquis par la commune de Condat, une fois le tracé choisi. La note B n'est donc pas valable car la route ne coupera plus le village. Il veut modifier la note.

Monsieur GEFFRAY souligne que la commune de Condat devra trouver un autre terrain, c'est pourquoi il y aura un inconvénient que veut mesurer le critère.

Monsieur COLIN estime aussi qu'il y aura de toute façon un impact car le tracé amènera à reconsidérer le développement de la commune.

Nuisances acoustiques et pollution de l'air

Monsieur VANEL demande si un établissement touristique peut être considéré comme un établissement sensible.

Monsieur COLLIN rappelle les critères définis. Les gîtes sont considérés comme un habitat classique.

Monsieur PATIER évoque l'endroit particulièrement sensible que constitue le seuil de piste aéroportuaire pour les habitations environnantes. Ceci entraîne un cumul de nuisances pour les habitants de Reyjade.

Monsieur COLIN veut savoir s'il y a un Plan d'exposition au bruit sur les habitations situées sur la bande de passage.

Monsieur COLLIN explique que pour Reyjade, cela n'a pas été intégré dans la réflexion. Toutefois, on peut le réintégrer car le cumul sera fort.

Monsieur PATTE suggère de passer par le nord de NESPOULS.

Emissions de pollution / consommation énergétique

Un participant veut savoir si ce critère prend en compte le caractère plat ou en pente de l'itinéraire.

Monsieur COLLIN répond que le logiciel utilisé prend en compte les montées et les descentes. L'appréciation sur la consommation est basée sur le linéaire.

Monsieur PATTE fait remarquer que les véhicules génèrent de moins en moins de pollution.

Monsieur COLLIN rappelle qu'on est dans une démarche de comparaison. Sur ce critère, tous les tracés sont au même niveau.

Monsieur PATIER signale que la pollution de l'air liée à l'activité aérienne sera aussi à prendre en compte.

Paysage

Monsieur FLANDIN-BLETY estime que pour le T3, la distance de co-visibilité est bien moindre que pour les T1 et T2. Il évoque la situation de Friat. Il demande aux gens de Strenquels de s'exprimer sur ce point.

Monsieur GARRIE signale qu'il faudra relever la tête en passant sur le T2 pour voir le Château de Croze.

Monsieur GEFFRAY explique que dans la colonne 3 « itinéraire existant » par Turenne, la note C est affectée parce qu'on ne donne pas de perspective nouvelle.

Les dynamiques du paysage

Un participant ne comprend pas pourquoi on met un B sur T1, T2, T3 et T4 et C en T5. Le territoire comprend des espaces intéressants sur le plan agricole à valoriser. Il mettrait du C partout.

Monsieur COLLIN précise qu'il ne s'agit pas d'impact socio-économique mais de paysage.
Monsieur LERY précise que les zones de prairie naturelles seront concernées par le T1 et le T2. Le moins perturbant serait le T3.

Monsieur GARRIE signale que la traversée de la Vallée de la Tourmente par le T3 sera aussi perturbante.

Monsieur FLANDIN-BLETY conteste les affirmations de l'Association de Condat pour cette traversée.

Les éléments forts du paysage

Monsieur FLANDIN-BLETY n'accepte pas l'idée de faire une digue de 2,8 kilomètres entre Condat et Quatre-Routes.

Monsieur PATTE signale que l'on a déjà parlé de ce sujet au mois de janvier. Des photos ont été prises pour montrer l'impact visuel. Il demande de nouvelles photos pour qu'il y ait équité dans le choix des sites photographiés.

Monsieur COLLIN répond que la carte a été présentée au Comité de Suivi.

Monsieur FLANDIN-BLETY est sceptique sur la valeur paysagère du château de la Tulle.

Monsieur PATTE estime que les châteaux sont moins importants que les emplois.

Monsieur VANEL signale qu'il faut rajouter Friat à la liste figurant sur le T4. Murat est aussi un village particulièrement intéressant.

Monsieur COLLIN indique qu'on passe au pied de Murat dans la variante T4 B.

Le coût

Monsieur GARRIE demande si les 50 M€ de T3 intègrent le coût du rachat et l'aménagement de l'échangeur.

Monsieur COLLIN répond que tous les tracés T3, T4 et T5 se raccordent à l'échangeur 54. Pour toutes les problématiques liées à l'échangeur et à celui de Nespouls, des demandes ont été adressées à l'Etat et à ASF.

Monsieur GARRIE estime que dans ces conditions, on ne peut pas parler aujourd'hui de coût ni de comparaison.

Madame BEAUBIER répond que ces éléments seront pris en compte la semaine prochaine avec l'étude des variantes.

Monsieur PATTE estime que dans le T3, l'on va traverser la vallée de la Tourmente avec un viaduc.

Monsieur COLLIN indique que le choix du type d'aménagement sera apprécié dans la phase suivante.

Monsieur PATTE demande si le coût final a été intégré à cette réflexion.

Monsieur GEFFRAY demande de laisser au bureau d'étude de poursuivre sa réflexion. Le coût indiqué au T3 tient compte de la description du projet.

Monsieur PATTE estime que les coûts peuvent évoluer.

Monsieur COLLIN explique qu'il est parti sur des ratios existants. Les coûts sont fonction avant tout du linéaire.

Madame BEAUBIER présente en conclusion les trois ateliers des 10 et 11 juin :

- enregistrer les appréciations des 5 tracés de base par les participants, quand différentes de celles d'EGIS,
- présenter par EGIS ses propositions d'appréciation pour les variantes.

Madame PICARD veut savoir si on peut envoyer des contributions en matière de cotations. Cela raccourcira les délais en matière de prise en considération des écarts d'appréciation.

Madame BEAUBIER y est tout à fait favorable et invite les participants à procéder de la sorte.

Monsieur COLIN remercie les participants et leur donne rendez-vous les 10 et 11 juin.